



Rapport d'audit du décret plastique n°2021-461 du 16 avril 2021

Audit initial

Ce rapport est destiné à :

UNISTO

Référence LRQA :	FQA00002432 / FQA51866381203706
Dates d'audit :	09/11/22
Site audité :	Saint Louis
Equipe d'audit :	E. CHATAIGNIER

Ce rapport a été présenté à et accepté par

Nom : Fabrice MONNIER

Fonction : Resp. HSE

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.



Sommaire

1.	Synthèse pour la direction	3
2.	Tableau des constats	4
3.	Détail des activités auditées et des constats d'audit	6
4.	Plan d'audit	12

1. Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

Vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte de l'intégralité des exigences du décret n°2021-461 et la conformité à ces exigences, pour le champ d'application suivant « Fabrication de bracelets et scellés de sécurité. Fabrication de cachets et décors pour boissons et parfums. Fabrication et négoce d'autres articles (clips sécurisés dans le domaine textile, présentoirs de montres, badges/portes noms, scellés métalliques d'identification pour produits alimentaires, étuis pour titres de transport, articles en PVC soudés). ».

Forces :

- Compétence du service HSE.
- Beaucoup de transfert/manipulation des granulés sur une dalle lisse propice au ramassage de ces granulés.
- De bonnes pratiques à la maîtrise des granulés en atelier.
- Ateliers bien rangés et propres.

Faiblesses :

- Les sacs qualifiés de vide contiennent encore quelques granulés, ils sont collectés dans des sacs plastiques troués, le risque de dissémination est réel (**NCm**).
- La planification semestrielle du contrôle interne n'est pas réalisée, cependant un audit interne a été réalisé (**NCm**).
- La procédure « Prévention de la dispersion des granulés plastiques dans l'environnement » devrait être étoffée des bonnes pratiques actuelles.
- Le risque de perforation des sacs plastiques noirs est possible au stockage dans la benne.

Risque :

- Il est une nécessité sur le site de se doter d'équipement prévenant le rejet des granulés dans l'environnement (tamis dans les avaloirs des zones à risque de dispersion en extérieur), cette dotation deviendra une exigence du décret au 01/01/2023.
- Une synthèse du rapport d'audit devra être publiée, exigence du décret.

Opportunité :

- La publication des résultats de l'audit témoignera de l'engagement de la société à diminuer l'impact environnemental dû aux granulés plastique industriels.
- Il serait utile de documenter les zones potentielles à dispersion de granulés (plan de localisation) plus finement (nature des risques par zone, manipulation, stockage, transfert).
- Des aspirateurs pour les zones extérieures et en atelier seraient utiles.
- L'entreprise est certifiée ISO 14001, la dispersion des granulés plastique pourrait être considéré comme un aspect environnemental significatif, de même mentionner en situation d'urgence la dispersion de granulés avec des exercices en situation d'urgence. Ce qui précède pourrait être un enjeu pour le système de management environnemental.
- La consultation du site OCS (Opérateur Clean Sweep) pourrait être utile pour améliorer ses méthodes de prévention et améliorer le niveau de sensibilité du personnel, le site propose des outils de formation. L'inscription au programme OCS est gratuite et l'engagement auto-déclaratif.



2. Tableau des constats

1. Grade du constat *	2. Statut du constat	3. Description du constat LRQA	4. Revue du constat par LRQA
5. Activité, département ou thème	6. Date du constat	7. AAMM<trigramme>seq.#	8. Clause applicable

Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Non-conformité mineure	Nouveau	La planification semestrielle du contrôle interne n'est pas réalisée, cependant un audit interne a été réalisé.	<p>Correction : Réaliser un contrôle semestriel et planifié le prochain.</p> <p>Causes : Démarche récente et planification pas réalisée</p> <p>Action corrective : Planification des contrôles internes. Création de contrôles internes autres que les audits internes sur la forme (checklist).</p> <p>Moyens : Service HSE</p> <p>Echéance : 06/23</p> <p>Efficacité : Pas d'écart en audit interne</p> <p>Responsable : F. MONNIER</p>	Planification des contrôles internes	09/11/22	2211ECH01	Emballages et transport



Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Non-conformité mineure	Nouveau	Les sacs qualifiés de vide contiennent encore quelques granulés, ils sont collectés dans des sacs plastiques troués, le risque de dissémination est réel.	Correction : Remplacer les sacs. Causes : Sacs à collecter les sacs vides de granulés, troués Action corrective : Demande au prestataire collecteur (ou autre) des sacs non troués. Moyens : Service HSE Echéance : 06/23 Efficacité : Pas d'écart en audit interne Responsable : F. MONNIER	Moyen de collecte des granulés	09/11/22	2211ECH01	Emballages et transport



3. Détail des activités auditées et des constats d'audit

Audit de :	<u>Identification des zones</u> <u>Réception Hall 3 et zone réception</u> <u>Transfert de la matière vers les halls 1-2-3</u> <u>Hall plasturgie 2 : Manipulation (Préparation des pigments et autres consommables)</u> <u>Transfer des pigments et autres consommables depuis le hall 2</u> <u>Halls plasturgie 1-2-3 : Manipulation (approvisionnement des machines)</u> <u>Transfer des granulés mis en déchets vers les bennes à déchet en extérieur</u> <u>Bassins</u> <u>Formation</u> <u>Contrôles</u>	Auditeur :	E. CHATAIGNIER
Audité(s) :	F. MONNIER (Resp. HSE) K. TOUZEN (Magasinier) C. HELL (Conductrice ilot) S. CHAILLAUD (Conductrice ilot) C. LANG (Conductrice ilot)		

Données analysées :

Identification des zones à risque d'épandage des granulés

L'identification des zones est effective et documentée.

Cependant cette identification par un plan peut être étoffée avec les zones où existent des risques dus au stockage, à la manipulation, au transfert, au confinement... Ces zones comprennent les zones de transfert entre hall.

Zone Réception et zone réception du hall 3

Manipulation, emballages et transport

Les granulés sont réceptionnés en sac et en octabin depuis des camions (un quai en zone réception). Le conditionnement est en sacs sur palette et filmés et en octabin muni à l'intérieur d'une sache plastique.

Procédure « Prévention de la dispersion des granulés plastiques dans l'environnement » P_ENV_D08 est affichée et connue des audités.

Les modalités de réparation des sacs avec du scotch, pour ramasser au plus tôt les granulés sont connues.

Confinement

Le confinement est effectif par la présence au sol de la dalle (pas de rejet possible dans l'environnement), les modalités de ramassage des granulés dispersés sont connus (balai, pelle, benne dédiée (CSR) ou DND). Dalle lisse et exempte de granulés.

Equipements prévenant les rejets

Les zones extérieures aux bâtiments sont goudronnées avec des regards pour les eaux pluviales. Dans les deux zones des kits anti-épandages avec des obturateurs de grille sont présents. Ces deux zones sont propres et exemptes de granulés.

Dans les zones auditées dans les bâtiments, pas d'équipement car pas de rejet dans l'environnement (dalle lisse).

Transfert de la matière depuis les zones de réception vers les halls plasturgie 1-2-3 :

Manipulation, emballages et transport

Transport des sacs sur servante ou sur palette ou par aspiration dans des conduites dédiées.

Confinement

Le confinement est effectif par la présence au sol de la dalle (pas de rejet possible dans l'environnement), les modalités de ramassage des granulés dispersés sont connus (balai, pelle, benne dédiée (CSR) ou DND). Dalle lisse et exempte de granulés. Procédure présente et connue.

Equipements prévenant les rejets

Dans les zones auditées, pas d'équipement car pas de rejet dans l'environnement (dalle lisse).

Zone Hall plasturgie 2 : Préparation des pigments et autres consommables

Manipulation, emballages et transport

Les sacs plastiques considérés comme vides sont avec quelques granulés dans leur fond, ces sacs sont mis dans des sacs plastiques troués, la dissémination de granulés est possible.

Manipulation des sacs à la main pour doser les quantités requises. Les quantités dosées sont mises dans des petits bacs rigides.

Quelques granulés épars sur des sacs au stockage.

Confinement

Le confinement est effectif par la présence au sol de la dalle (pas de rejet possible dans l'environnement), les modalités de ramassage des granulés dispersés sont connus (balai, pelle, benne dédiée (CSR) ou DND). Dalle lisse et exempte de granulés. Procédure présente et connue.

Equipements prévenant les rejets

Dans les zones auditées, pas d'équipement car pas de rejet dans l'environnement (dalle lisse).

Transfer des pigments et autres consommables depuis le hall 2 :

Manipulation, emballages et transport

Pigments en sac et scotché, transport sur servante ou sur palette.

Confinement

Le confinement est effectif par la présence au sol de la dalle (pas de rejet possible dans l'environnement), les modalités de ramassage des granulés dispersés sont connus (balai, pelle, benne dédiée (CSR) ou DND). Dalle lisse et exempte de granulés. Procédure présente et connue.

Equipements prévenant les rejets

Dans les zones auditées, pas d'équipement car pas de rejet dans l'environnement (dalle lisse).

Zone Halls plasturgie 1-2-3 : Approvisionnement des machines)

Manipulation, emballages et transport

Transport des sacs sur servante ou par aspiration dans des conduites dédiées ou sur palette.

Manipulation à risque : Ajout manuel des pigments de coloration.

Une laveuse lave les sols et aspire l'eau du lavage déposée au sol, cette eau peut potentiellement contenir des granulés, elle est cependant filtrée. Une nouvelle laveuse est à venir avec un accès plus aisé à la filtration.

Une poubelle contenant des granulés en attente est cassée à sa base et laisse échapper des granulés.

Risque de dissémination au sol au chargement de la machine, à l'ouverture d'un sac.

Confinement

Le confinement est effectif par la présence au sol de la dalle (pas de rejet possible dans l'environnement), les modalités de ramassage des granulés dispersés sont connus (balai, pelle, benne dédiée (CSR) ou DND). Dalle lisse et exempte de granulés. Procédure présente et connue.

Equipements prévenant les rejets

Dans les zones auditées, pas d'équipement car pas de rejet dans l'environnement (dalle lisse).

Transfer des granulés mis en déchets vers les bennes à déchet en extérieur :

Manipulation, emballages et transport

Transfert des granulés en benne extérieur avec des bennes intermédiaires, les granulés étant dans des sacs fermés.

Selon le stockage, un risque de perforation des sacs noirs contenant les granulés est possible.

Confinement

Le confinement est effectif dans les halls (dalle lisse) mais en extérieur en cas de pluie utilisation d'obturateur disponible. Procédure présente et connue (pour l'épandage de liquide).

Equipements prévenant les rejets

En extérieur la disposition de tamis dans les avaloirs serait un plus et est une exigence au 01/01/23..

Bassins :

Pas de bassin sur le site.

Formation :

La formation est effective, des feuilles d'émargement sont présentes en atelier et en informatique pour le personnel qui n'est pas en atelier. Le support de formation est la procédure « Prévention de la dispersion des granulés plastiques dans l'environnement » P_ENV_D08.

Contrôle :

Un audit interne a été réalisé le 14/10/22, 5 NCm et 2 points sensibles ont été relevés. Ces écarts ont fait l'objet d'actions planifiées (actions n°125 à 127), l'efficacité est demandée dans le plan d'action.

Le contrôle interne doit être semestriel mais les modalités sont à définir (checklist, audit interne prise en compte ou non, planification de ces contrôles,...). Ces contrôles doivent couvrir la vérification périodique des emballages utilisés pour le stockage, le transport (bonne utilisation, bonne conception).

La production est en 2x8, ces équipes ont été auditées dans la journée d'audit.

Evaluation et conclusions:

Les zones potentielles de dispersion auditées sont propres et exemptes de granulés.

La mise en déchets des granulés plastique se fait en sac déposé en benne ouverte à l'extérieur des bâtiments.

A la réception les granulés arrivent en sacs filmés sur palette et en octobin, il pourrait être demandé au fournisseur des protections lors du transport.

Les bonnes pratiques pour prévenir les dispersions et réagir en cas d'épandage sont connues, ces bonnes pratiques sont documentées et affichées.

Les équipements de collecte des granulés dispersés sont à disposition et connus.

La procédure de prévention de l'épandage des GPI pourrait être étoffée par les pratiques existantes.

Malgré les audits internes, des audits des bonnes pratiques à la maîtrise des granulés devront être fait à minima semestriellement sur les zones à risque.

Un affichage pour sensibiliser le personnel sur la maîtrise des granulés est présent.

La formation de tiers intervenant sur les granulés plastique est nécessaire, leur contribution est indispensable à la maîtrise des granulés jusqu'à leur traitement.

Domaine requérant l'attention :

Non-conformités :

NCm : Les sacs qualifiés de vide contiennent encore quelques granulés, ils sont collectés dans des sacs plastiques troués, le risque de dissémination est réel (cependant en l'état il n'y a pas de granulés au sol constaté)

NCm : Aujourd'hui les audits internes sont au sens du décret les contrôles internes, un audit interne a été réalisée, la planification semestrielle a été évoqué par les audités mais aucun document confirme cela.

Point de vigilance :

- La procédure « Prévention de la dispersion des granulés plastiques dans l'environnement » devrait être étoffée des bonnes pratiques actuelles :
 - Contrôle présence granulés au sol dans le camion et inspection des sacs avant de les rentrer. Faire savoir au chauffeur s'il y a des granulés dans le camion et lui confier des moyens pour les ramasser.
 - Si un sac est fuyard, réparer le sac immédiatement avec du scotch pour circonscrire l'épandage.
 - Un sac déjà ouvert et destiné à être stocké à nouveau, le sac doit être fermé le plus hermétiquement possible pour cela rouler la partie vide et mettre du scotch.
 - Dès qu'il y a des granulés, même en très petite quantité les ramasser tout de suite sans attendre d'en avoir un certain volume. Ces granulés peuvent être transportés par les semelles des chaussures ou les roues des tirs palettes ou autres.
 - Pas de gerbage des palettes de sac.
- Il est une nécessité sur le site de se doter d'équipement prévenant le rejet des granulés dans l'environnement (tamis dans les avaloirs des zones à risque de dispersion en extérieur), cette dotation deviendra une exigence du décret au 01/01/2023.
- Une synthèse du rapport d'audit devra être publiée (accessible au public mais en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi).
- Le risque de perforation des sacs plastique noirs est réel au stockage dans la benne avec d'autres déchets plastiques dont les formes peuvent être perforantes (pas de constatation d'un sac perforé dans la benne).
- Un contenant est cassé, laissant échapper des granulés, cependant l'épandage est minime, connu et contenu.
- Une laveuse lave les sols et aspire l'eau du lavage déposée au sol, cette eau peut potentiellement contenir des granulés.

Pistes de progrès :

- Il serait utile de documenter les zones potentielles à dispersion de granulés (plan de localisation) plus finement (nature des risques par zone, manipulation, stockage, transfert).
- Pour éviter la perforation des sacs lors de leur transfert sur les palettes (écharde), un carton sur la palette serait utile (déjà vu en atelier).
- Les zones extérieures goudronnées sont à risque en réception des granulés, pour faciliter le nettoyage sur une surface goudronnée avec des aspérités, une collecte par aspiration sera plus efficace qu'avec un balai.
- Le respect des bonnes pratiques dépend également de la facilité avec lesquelles elles peuvent être mises en œuvre, en effet ramasser quelques grains avec un balai et une pelle peut être fastidieux, un petit aspirateur sans fil serait souhaitable.
- L'entreprise est certifiée ISO 14001, la dispersion des granulés plastique pourrait être considéré comme un aspect environnemental significatif.
- L'entreprise est certifiée ISO 14001, la dispersion des granulés plastique pourrait être une situation d'urgence, avec des exercices planifiés.
- L'entreprise est certifiée ISO 14001, la levée des écarts identifiés lors de cet audit et l'obtention de la certification de conformité au décret 2021-461 pourrait être un enjeu environnemental.
- La consultation du site OCS (Opérating Clean Sweep) pourrait être utile pour améliorer ses méthodes de prévention et améliorer le niveau de sensibilité du personnel, le site propose des outils de formation. L'inscription au programme OCS est gratuite et l'engagement auto-déclaratif.
- Le formalisme des audits internes n'est pas définitif, ainsi un audit semestriel semble lourd. Les audits internes (contrôles internes au sens de la norme) pourraient être par exemple à terme des inspections terrain avec des checklist à remplir semestriellement. Cette checklist permettrait également de vérifier périodiquement les emballages utilisés pour le stockage, le transport et la manipulation des granulés (comme demandé par le décret).





4. Plan d'audit

Type d'audit Certification GPI	Critères d'audit Décret 2021-461
--	--

09/11/2022 – Site de Saint Louis – Sur site

09h30	Réunion d'ouverture avec la Direction : présentation du périmètre de l'audit, des méthodes d'audit et de « reporting » et revue du plan d'audit (environ 30 mn)
10h00	<u>Identification des zones</u>
10h30	<u>Zone Magasin : Livraison/ réception à quai de sacs</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
11h30	<u>Zone Magasin : Vidage des sacs dans les fûts à roulette</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
12h30	<i>Pause déjeuner</i>
13h30	<u>Zone Magasin-moulage : Transfert des fûts sur roulette dans l'atelier moulage :</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
14h30	<u>Zone Moulage : Manipulation</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
16h00	<u>Magasin- Moulage : Transfert de la benne du moulage vers magasin à l'aide d'un gerbeur</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
17h00	Rédaction du rapport
18h00	Fin de la journée

15/03/2022 – Site de Besançon – Sur site

09h00	<u>Magasin : vidage de la benne à fond ouvrant dans une benne de 20 m3 à l'extérieur (risque de dispersion)</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
-------	---



11h00	<u>Récupération de la benne par le prestataire :</u> Emballage stockage et manipulation Confinement Equipements prévenant les rejets
12h00	<i>Pause déjeuner</i>
13h30	<u>Bassins</u>
14h00	<u>Formation</u>
15h00	<u>Contrôles</u>
16h00	Rédaction du rapport
16h45	Réunion de clôture
17h00	Fin de l'audit